

Contrat de Réservation de Chambre(s) d'Hôtes

(Ce document n'est pas une facture)

Madame , Monsieur

Nous avons le plaisir de vous proposer la réservation d'un séjour dans nos chambres d'hôtes. Espérons que cette proposition retiendra votre attention, nous vous adressons nos sincères salutations.

<p><u>Propriétaire :</u></p> <p>Francesca et Richard LAPARRA</p> <p>Case Vanille</p> <p>A Muvra d'Oru</p> <p>20145 SOLENZARA</p> <p>Site web : casevanille.com</p> <p>casevanille@gmail.com</p> <p>wifi : casevanille code casevanille14</p> <p>tél : 0620215119</p>
--

<p><u>Client :</u></p> <p><u>Nombres de personnes :</u></p> <p><u>Enfants : Age :</u></p>

Comment avez-vous connu Case Vanille ? :

Date d' arrivée le (entre 17h et 19h) : Date de départ : (11 h) :

Chambre(s) personnes supplémentaires au-delà de la capacité idéale (hors lit de bébé)
20 euros/nuitée petit déjeuner inclus.

Coût total des nuitées (taxe de séjour et petits déjeuners inclus)

Montant de l'acompte : (30% du montant du séjour) par chèque ou virement à l'ordre de madame Françoise LAPARRA (chèques vacances non acceptés)

Le règlement du solde des nuitées se fera en début de séjour

Toutes prestations supplémentaires telles que « Sorties en bateau » sont à définir avec le propriétaire :

Cette réservation prendra effet à la réception par voie postale ou par mail du présent contrat signé ainsi que du règlement de l'acompte sous 7 jours

Je soussigné ;..... déclare approuver les termes du contrat, après en avoir pris ainsi que des connaissances des conditions générales à parapher.

Le .../.../20.. à :

Signature du client précédée de la mention « lu et approuvé »

CONDITIONS GENERALES CHAMBRES D'HOTES « CASE VANILLE »

Ce contrat est destiné à l'usage de la réservation de séjours en chambres d'hôtes Case Vanille situé a Solenzara domaine A Muvra d'Oru. Nous ferons tout notre possible pour réserver à nos hôtes un accueil chaleureux, et leur permettront ainsi de profiter pleinement de notre région : la côte des Nacres porte de l'extrême Sud.

Dispositions générales : Le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'expiration de la période de location initialement prévue sur le présent contrat, sauf accord du propriétaire. Aucune modification (rature, surcharge, ...) ne sera acceptée dans la rédaction du contrat sans l'accord des deux parties. Le propriétaire s'engage à ne divulguer à aucun tiers les informations de quelque nature que ce soit, sur quelque support que ce soit, que le locataire aura été amené à lui donner à l'occasion de l'exécution du présent contrat. Ces dernières dispositions ne sont toutefois pas applicables s'agissant des demandes de renseignements qui seraient formulées par les administrations et/ou les Tribunaux.

Paiement : La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 30 % du montant total du prix du séjour avec un minimum de 3 nuitées par chambre retenue et un exemplaire du contrat signé sous une semaine. Il appartient au locataire de conserver une copie du document signé. Nos prix s'entendent toutes charges comprises (y compris taxe de séjour.)

Le solde est à régler le jour de l'arrivée de la maison d'hôtes aux propriétaires. Les consommations et les prestations supplémentaires non mentionnées dans le présent contrat seront à régler en fin de séjour au propriétaire.

Annulation par le client : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée adressée au propriétaire.

a) Annulation avant le début du séjour : si l'annulation intervient jusqu'à 30 jours avant le début du séjour, le montant de l'acompte est remboursée au locataire.

Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant le début du séjour, le montant des arrhes reste acquis au propriétaire.

b) Si le client ne se manifeste pas avant 22 heures le jour prévu de début de séjour, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de ses chambres d'hôtes. Le montant des arrhes reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

c) En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis au propriétaire.

Annulation par le propriétaire : Lorsqu'avant le début du séjour, le propriétaire annule ce séjour, il doit informer le client par lettre ou courrier électronique. Le client sera remboursé immédiatement des sommes versées.

Arrivée : Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée (aucun remboursement de la nuitée ne peut être envisagé), le client doit prévenir le propriétaire.

Utilisation des lieux : **Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. L'utilisation de la piscine est libre cependant entre 13 et 16 heures elle doit être le plus discrète possible. Toute prise de repas sur place sera ponctuelle avec l'accord des propriétaires . et il est interdit de prendre ses repas dans les**

chambres ,toute vaisselle mise à disposition doit être apportée au propriétaire après usage. Le locataire s'engage à rendre les chambres en bon état, et à ne pas fumer dans les chambres . la climatisation sera utilisée portes et fenêtres fermées et éteinte chaque fois que le locataire quitte les lieux pour la journée.

Le ménage est effectué tous les 3 jours il est alors possible à cette occasion de demander le changement des draps ou/et serviettes de toilettes .(ces dernières ne doivent pas quitter la maison) il est possible de demander un ménage quotidien au coût de 10 euros

Capacité : Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Animaux : Pour des raisons d'hygiène et de tranquillité des hôtes, aucun animal domestique n'est autorisé dans la maison d'hôtes sauf accord préalable). En cas de non respect de cette clause par le client, le propriétaire peut refuser les animaux. Ce refus ne peut être en aucun cas considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.